



Syndicat Intercommunal d'Assainissement  
Payelle Aronde

Nos réf. : SM/MC

Rémy, le 2 janvier 2017

Objet : Demande de raccordement

Madame, Monsieur,

Lors de sa séance du 12 décembre 2016, le Comité syndical a décidé de mettre en place une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).

A cet effet, vous trouverez ci-joint, la délibération du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Payelle Aronde concernant les conditions financières de raccordement ainsi que le formulaire de demande de raccordement qu'il vous appartiendra de compléter et de transmettre à la Mairie qui vous a délivré le permis de construire.

Vous voudrez bien également transmettre une copie de ce formulaire à :

- La SEAO VEOLIA - 1 rue du Thérain - BP 30808 - 60008 BEAUVAIS Cedex.
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement Payelle Aronde.

En effet, ce document est très important au regard de la conformité du raccordement pour prévenir tout risque contentieux ultérieur et lors des transactions immobilières chez un notaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La Présidente,  
  
Sophie MERCIER.



126 rue de l'Église – 60190 RÉMY  
Tél. : 03 44 42 40 25 – Fax : 03 44 42 82 58  
[siapa60@orange.fr](mailto:siapa60@orange.fr)